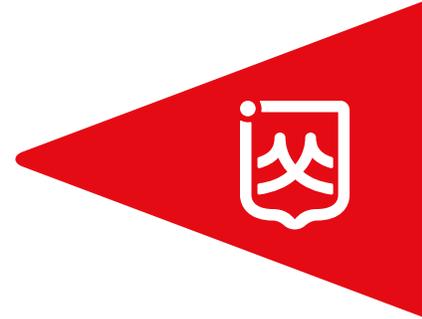


# Reddition de compte



## Pouvoir temporaire en habitation

### Année civile 2024

En vertu de l'article 93 du projet de loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, une municipalité doit produire un rapport sur l'exercice du pouvoir temporaire en habitation pour chaque année civile au cours de laquelle elle accorde une autorisation en vertu de ce pouvoir.

Le présent rapport décrit le nombre et le type de demandes reçues, le nombre de logements construits et les principales dérogations à la réglementation en vigueur.

À noter qu'aucune demande formellement déposée en vertu de ce pouvoir n'a été refusée par le conseil municipal et que simultanément à l'autorisation, une modification règlementaire traditionnelle concernant la dérogation a cheminée et est désormais en vigueur.

### Statistiques générales

<b>Nombre total de demandes déposées en 2024</b>	1
<b>Demandes autorisées</b>	1
<b>Demandes refusées</b>	0
<b>Type de logements majoritairement autorisés</b>	32 logements adaptés pour personnes handicapées ou personnes âgées
<b>Nombre total d'unités de logements autorisées en vertu du pouvoir temporaire en habitation</b>	32
<b>Nombre moyen de conditions associées à la réalisation du projet</b>	0
<b>Nombre moyen de jours pour l'autorisation du projet</b>	

## Synthèse des demandes

<b>Demandeur(s)</b>	Han logement
<b>Adresse</b>	374 à 406 rue Saint-Jean
<b>Lot(s)</b>	6 297 654
<b>Type de projet</b>	Construction de quatre habitations multifamiliales de huit logements adaptés pour personnes handicapées ou personnes âgées
<b>Nombre d'unités résidentielles</b>	32
<b>État d'avancement du dossier</b>	En chantier
<b>Principales dérogations</b>	Autoriser les opérations d'ensembles
<b>Justificatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Clientèle visée</li><li>▪ Échéancier de mise en chantier</li><li>▪ Contribution et initiative municipale</li><li>▪ Défaut de concordance</li><li>▪ Règlements d'urbanisme adoptés en simultanée</li><li>▪ Demandes d'exemption de 8 cases de stationnement simultanée</li><li>▪ Conditions prévues dans l'acte de donation du terrain</li><li>▪ Conformité aux dispositions du plan d'urbanisme</li></ul>

